



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU MORBIHAN

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N° • 56-2019-081

PUBLIÉ LE 30 OCTOBRE 2019

Sommaire

5603_Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS)

- 56-2019-10-28-002 - Arrêté préfectoral du 28 octobre 2019 portant désignation de Madame ABEL Caroline, directrice de l'Etablissement public social médico-social de la Vallée du Loch en qualité de directrice intérimaire du centre départemental de l'enfance du Morbihan (2 pages)

Page 3



DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE
Secrétariat Général

Arrêté préfectoral du 28 octobre 2019 portant désignation de Madame ABEL Caroline,
directrice de l'Etablissement public social médico-social de la Vallée du Loch
en qualité de directrice intérimaire du centre départemental de l'enfance du Morbihan

Le préfet du Morbihan
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le code de la Santé Publique ;

VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 2°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

VU le décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière ;

VU le décret n° 2010-262 du 11 mars 2010 modifiant le décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière ;

VU le décret n° 2010-264 du 11 mars 2010 modifiant le décret n° 2005-920 du 2 août 2005 portant dispositions relatives à la direction des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

VU le décret n° 2010-268 du 11 mars 2010 modifiant le décret n° 2007-1938 du 26 décembre 2007 relatif au régime indemnitaire du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière ;

VU le décret 2010-344 du 31 mars 2010, tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires

VU le décret n° 2013-609 du 10 juillet 2013 modifiant le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière et le décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière ;

VU le décret n° 2018-255 du 9 avril 2018 relatif aux modalités d'indemnisation des périodes d'intérim et à l'indemnité de direction commune pour certains personnels de la fonction publique hospitalière ;

VU l'arrêté du 9 avril 2018 fixant les montants de l'indemnisation des périodes d'intérim et de l'indemnité de direction commune pour certains personnels de la fonction publique hospitalière ;

VU l'arrêté de Madame la directrice générale du centre national de gestion du 29 juillet 2019 mettant fin aux fonctions de Monsieur JAMET Benoît, directeur d'établissement sanitaire social et médico-social (hors classe), en qualité de directeur du centre départemental de l'enfance du Morbihan (VANNES), à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

VU l'arrêté préfectoral du 12 août 2019 portant désignation de Madame ABEL Caroline, directrice d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux (hors classe), directrice de l'Etablissement public social médico-social de la Vallée du Loch, pour assurer l'intérim de direction du centre départemental de l'enfance du Morbihan du 1^{er} septembre 2019 au 31 octobre 2019.

VU l'accord en date du 7 octobre 2019 de Madame ABEL Caroline, directrice d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux (hors classe), directrice de l'Etablissement public social médico-social de la Vallée du Loch, pour assurer l'intérim de direction du centre départemental de l'enfance du Morbihan du 1^{er} novembre 2019 au 31 décembre 2019.

VU l'instruction n° DGOS/RH4/DGCS/SD4-B/2019/124 du 24 mai 2019 relative à la mise en œuvre de la prime de fonctions et de résultats pour les personnels des corps de direction de la fonction publique hospitalière ;

SUR proposition du directeur départemental de la cohésion sociale du Morbihan.

ARRETE

Article 1^{er} : Madame ABEL Caroline, directrice d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux (hors classe), directrice de l'Etablissement public social médico-social de la Vallée du Loch, 15 centre commercial les 3 soleils – 56890 PLESCOP - est nommée en qualité de directrice intérimaire du centre départemental de l'enfance du Morbihan du 1^{er} novembre 2019 au 31 décembre 2019.

Article 2 : Madame ABEL Caroline, percevra, à ce titre, l'indemnité prévue par le décret n° 2018-255 du 9 avril 2018 susvisé.

Article 3 : Le directeur départemental de la cohésion sociale du Morbihan et la présidente du conseil d'administration du centre départemental de l'enfance du Morbihan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Morbihan.

Fait à Vannes, le 28 octobre 2019

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation, le secrétaire général,
Guillaume QUENET